



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 janvier 2006
Français
Original : anglais

Rapport mensuel du Secrétaire général sur le Darfour

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application des paragraphes 6, 13 et 16 de la résolution 1556 (2004) du Conseil de sécurité, du paragraphe 15 de sa résolution 1564 (2004), du paragraphe 17 de sa résolution 1574 (2004) et du paragraphe 12 de sa résolution 1590 (2005). Il rend compte aussi de faits nouveaux intervenus pendant la première quinzaine de janvier 2006.

II. Insécurité au Darfour

2. Le mois de décembre a été marqué par une persistance de la violence et de l'insécurité dont les niveaux sont restés élevés dans le Darfour, notamment les actes de banditisme, une nouvelle vague d'attaques des villages et des camps de déplacés par les milices, une intensification des opérations militaires des forces gouvernementales et la destruction délibérée de vastes étendues de terres agricoles. En outre, la détérioration rapide de la situation le long de la frontière entre le Soudan et le Tchad et les préoccupations quant à l'éventualité d'un conflit entre ces deux pays voisins n'ont fait qu'exacerber le climat d'insécurité.

3. Au cours de la période considérée, le Mouvement/Armée de libération du Soudan (M/ALS) et le Gouvernement ont gravement violé les accords de cessez-le-feu qu'ils avaient signés. Le 3 décembre, des milices armées ont attaqué l'ALS à Um Kunya au sud de Nyala et les combats auraient fait jusqu'à 11 morts parmi les civils et 7 500 personnes déplacées. Le 4 décembre, à titre de représailles, les forces de l'ALS ont attaqué la garnison des Forces armées soudanaises à Donkey Dereaisa, et les Forces armées soudanaises ont attaqué des positions de l'ALS dans la zone de Masteri au sud-ouest d'El Geneina. Il y a eu de violents accrochages et les combats se sont poursuivis pendant trois jours, ce qui a obligé les organisations non gouvernementales à retirer leur personnel de la région. Des combats ont également opposé les forces gouvernementales aux forces rebelles à Masteri, Kongo Haraza et Beida, et des milices ont mené des attaques dans les secteurs de Jebel Moon, Silea et Kulbus.

4. Les attaques ciblées et préméditées contre la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) se sont poursuivies au cours du mois écoulé. Le 29 novembre, une patrouille de la MUAS a été attaquée par des inconnus dans la zone de Kulbus (Darfour-Ouest), incident au cours duquel cinq soldats ont été blessés. Djibril Abdul



Kareem, chef du Mouvement national pour la réforme et le développement, a revendiqué l'attaque et menacé d'abattre tout hélicoptère des Nations Unies qui survolerait la région.

5. Le 6 janvier, 1 soldat de la MUAS a été tué et 10 ont été blessés lors d'une autre attaque violente au Darfour-Ouest. À l'issue de sa propre enquête sur cet incident, la MUAS a signalé que le chef du Mouvement national pour la réforme et le développement en portait la responsabilité.

6. Le niveau des accrochages intertribaux et des affrontements entre les milices n'a cessé non plus de s'intensifier dangereusement. Le 19 décembre, des centaines de miliciens armés ont attaqué le village d'Abu Sorouj (Darfour-Ouest), brûlant des douzaines de huttes et pillant le bétail. Au total, 19 villageois, dont plusieurs femmes et enfants, auraient été tués au cours de l'attaque.

7. La détérioration rapide de la situation le long de la frontière entre le Soudan et le Tchad continue d'avoir une incidence négative sur la situation en matière de sécurité au Darfour-Ouest. Le 18 décembre, de violents accrochages ont opposé des groupes rebelles tchadiens aux forces armées tchadiennes dans la ville frontalière d'Adré. Depuis lors, les forces armées des deux États et les milices locales ont renforcé de façon inquiétante leur potentiel militaire des deux côtés de la frontière. La sécurité à l'extérieur de Geneina s'est tellement détériorée que les opérations de l'ONU sont limitées à la ville, et presque tout le personnel des Nations Unies a été transféré dans d'autres secteurs où la situation en matière de sécurité nous permet d'exécuter nos programmes.

III. Protection et droits de l'homme

8. Au cours du mois de décembre, des éléments armés non identifiés ont continué d'attaquer les camps de déplacés, tandis que des éléments associés aux Forces armées soudanaises ont continué de harceler et d'intimider les personnes déplacées. Toutefois, les mesures prises par la MUAS ces dernières semaines, notamment la multiplication des patrouilles à l'intérieur et autour des camps, parallèlement aux efforts des autorités gouvernementales pour réduire les tensions, ont entraîné une diminution des incidents dans certaines localités, y compris au camp de Kalma (Darfour-Sud).

9. Toujours à Kalma, le 15 décembre, le Gouvernement a levé l'embargo commercial qui était imposé au camp depuis plus de six mois. Cet embargo, qui avait empêché d'y acheminer des biens et matériel essentiels, constituait une grave violation des normes internationales relatives aux droits de l'homme et du droit international humanitaire et a sensiblement accru les tensions et la violence dans le secteur. La levée de l'embargo, de même qu'une plus grande régularité de la présence de la MUAS dans le camp, a considérablement réduit le nombre d'incidents de sécurité qui ont été signalés à Kalma.

10. Les informations faisant état de l'utilisation d'enfants dans les conflits armés continuent d'être une source de grande préoccupation. Des centaines d'enfants sont portés disparus après des combats dans les villages autour de Gireida (Darfour-Sud). Les membres de leur famille affirment que les garçons ont rejoint une milice armée constituée pour protéger de nouvelles attaques les Massalit déplacés. Je demande instamment à tous ceux qui enrôlent des enfants dans des groupes armés au Darfour

de cesser immédiatement cette pratique, de démobiliser les enfants et de les remettre en contact avec leur famille.

11. Il ressort également des missions et des enquêtes effectuées sur le terrain en décembre par les spécialistes des droits de l'homme de l'ONU que des civils ont été victimes de sévices graves à l'occasion des attaques de grande envergure menées par les Forces armées soudanaises ou les milices armées. Les violations avérées sont notamment des déplacements forcés, des arrestations arbitraires, des détentions prolongées, des actes de torture commis par des responsables de la sécurité nationale et l'usage excessif de la force lors des opérations militaires.

12. Des membres du groupe ethnique des Zaghawa dans la région de Shearia ont été victimes de violations des droits de l'homme de la part de membres de la tribu Birgit, avec la participation des militaires. Les violations avérées qui ont été commises à l'encontre des Zaghawa sont notamment des bastonnades ciblées, des pillages systématiques et la fermeture d'écoles, qui ont contraint 2 500 Zaghawa à quitter la ville et à s'installer dans la base de l'Union africaine et les villages environnants. Huit personnes arrêtées en rapport avec l'attaque de l'Armée de libération du Soudan contre Shearia en septembre 2005 ont indiqué qu'elles avaient été détenues pendant longtemps sans inculpation ni procès et qu'elles avaient été soumises à des sévices alors qu'elles étaient aux mains des services de sécurité nationale et des services de renseignement militaire.

13. Ces arrestations ne font qu'illustrer les actes de harcèlement systématiques commis à l'encontre des Zaghawa du Darfour-Sud au cours des six derniers mois. Les arrestations ciblent de riches hommes d'affaires Zaghawa, des enseignants, des étudiants et des personnalités religieuses, qui sont souvent accusés d'apporter de l'aide à l'ALS. Les présomptions de détention arbitraire sont confirmées par le nombre disproportionné de Zaghawa en détention et par le fait que rares sont les enquêtes qui débouchent sur une inculpation en bonne et due forme.

14. Des visites régulières et inopinées en vue de contrôler le traitement et la situation des détenus constituent un important moyen de prévenir la torture. Bien que le Gouvernement se soit engagé à accorder un libre accès à tous les centres de détention, la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) continue de se voir interdire l'accès à la plupart des centres de détention des services de renseignement militaire et des services de sécurité nationale. J'exhorte le Gouvernement à honorer ses engagements et à veiller à ce qu'une politique claire soit communiquée aux autorités compétentes au niveau local.

15. On retiendra toutefois comme fait positif au cours du mois écoulé la mission que le Sous-Comité du Mécanisme conjoint d'application chargé de la promotion des droits de l'homme et de la protection a effectuée au Darfour-Ouest le 18 décembre afin d'enquêter sur les actes de violence sexuelle qui auraient été commis par des membres de la police de réserve centrale au camp de personnes déplacées de Mornei. Les membres de la mission se sont rendus au camp pour examiner la question et évaluer les mesures prises à l'encontre des auteurs présumés de ces actes. La délégation était également chargée d'évaluer dans quelle mesure les autorités gouvernementales appliquent les règles de procédure pénale pour enquêter sur les violences sexuelles. Elle était composée de responsables du Comité consultatif du Gouvernement pour les droits de l'homme et du Ministère de l'intérieur, ainsi que de représentants de la MUAS et de la communauté diplomatique à Khartoum. Toutefois, le Mécanisme conjoint d'application lui-même

n'a tenu qu'une réunion depuis la formation du Gouvernement d'unité nationale en septembre 2005.

16. Des mesures ont également été prises pour traduire en améliorations réelles sur le terrain le plan d'action national visant à éliminer la violence à l'égard des femmes au Darfour, que le Gouvernement avait lancé officiellement à la fin novembre 2005. Des comités mixtes ont été mis en place à Khartoum et dans les trois États du Darfour pour surveiller l'application du plan. Les 10 et 11 décembre, la MINUS et le Comité consultatif du Gouvernement pour les droits de l'homme ont organisé un atelier pour commencer à mettre en œuvre le plan d'action.

IV. Situation humanitaire

17. Le climat général d'insécurité a une incidence notable sur la capacité de la communauté humanitaire de toucher les personnes se trouvant dans le besoin. Des mesures ont été prises pour continuer d'aider les populations concernées, compte tenu des contraintes actuelles, notamment en utilisant des hélicoptères et des entreprises privées, mais ces formules sont coûteuses et ne seraient peut-être pas viables à long terme.

18. Au cours d'une réunion avec les chefs tribaux qui contrôlent les routes menant à Kerenek et Mornei (Darfour-Ouest), l'ONU a négocié un accord de passage sécurisé pour les zones à l'est de Geneina. Toutefois, les combats entre les forces gouvernementales et les rebelles à Masteri, Kongo Haraza et Beida, ainsi que les attaques des milices dans les secteurs de Jebel Moon, Silea et Kulbus ont obligé toutes les organisations non gouvernementales à se retirer de ces zones, laissant environ 140 000 personnes sans assistance. Des efforts sont en cours pour larguer des vivres dans la région. Les attaques des milices contre Tawilla (Darfour-Nord) ont aussi contraint les organisations non gouvernementales opérant dans la région à transférer provisoirement leur personnel ailleurs.

19. Dans l'ensemble du Darfour, les convois humanitaires ont presque tous les jours été la cible d'actes de banditisme. Au Darfour-Nord, un chauffeur de la Société soudanaise du Croissant-Rouge a été tué dans ce qui semble avoir été un acte de banditisme. Je suis parvenu à la conclusion qu'à Geneina et dans d'autres parties du Darfour-Ouest, le niveau d'insécurité est tel que l'ONU n'est désormais plus en mesure d'y mener des activités autres que celles visant à sauver des vies humaines.

20. Je félicite une fois de plus les 14 000 agents des organismes qui constituent la communauté humanitaire au Darfour pour leur capacité de fournir une aide essentielle à plus de 3 millions de personnes dans des conditions aussi difficiles et de faire face efficacement aux nouvelles situations d'urgence. Comme je l'ai indiqué dans mon rapport du mois d'octobre sur le Darfour (S/2005/719), les taux de malnutrition et de mortalité ont sensiblement baissé depuis 2004. Toutefois, avec les déplacements de populations en cours du fait des attaques lancées par les milices, il sera extrêmement difficile pour la communauté humanitaire de faire face à la situation. Il ressort des enquêtes que les villages et les zones rurales éloignés continuent d'accuser des taux de malnutrition élevés, bien que les récoltes soient en cours.

21. Il est déplorable qu'il soit maintenant peu probable qu'un grand nombre de personnes déplacées retournent dans leurs foyers au début de 2006, lorsque doivent

commencer les préparatifs de la prochaine saison de récolte. Dans le meilleur des cas, les presque 1,8 million de personnes déplacées qui vivent actuellement dans des camps resteront dans des établissements temporaires dans un avenir prévisible. Si la violence se poursuit, leur nombre risque d'augmenter de façon alarmante au cours des mois à venir.

22. La destruction délibérée de vastes zones de terres cultivées à laquelle procèdent actuellement des milices et des groupes nomades constitue pour moi un grave sujet de préoccupation. Quelquefois, les forces de police sont intervenues et ont pu mettre un terme à la destruction, mais je m'attends aussi à ce que les autorités gouvernementales s'emploient plus systématiquement à empêcher et arrêter ce type d'action malveillante. J'ai été particulièrement horrifié d'apprendre que des milices avaient détruit tous les points d'eau construits par la communauté humanitaire à Masteri. Je ne peux que sincèrement espérer que cela ne constitue pas le début d'une tendance négative et que les réalisations humanitaires seront sauvegardées.

V. Processus de paix au Darfour

23. Malgré les efforts acharnés que n'a cessé de déployer le Médiateur principal de l'Union africaine pour les pourparlers de paix intersoudanais au Darfour, M. Salim Ahmed Salim, la septième série de pourparlers de paix qui a commencé à Abuja le 29 novembre 2005, n'a guère progressé. Au niveau de la commission chargée de la question du partage du pouvoir, un retard d'une semaine est intervenu du fait que ni le M/ALS et le Mouvement pour la justice et l'égalité ni le Gouvernement n'ont été en mesure de parvenir à un compromis sur les quatre questions importantes ci-après, à l'examen au titre du point 4 de l'ordre du jour : celle de savoir si le Darfour devrait devenir une région ou rester divisé en trois États distincts; l'inclusion d'un représentant du Darfour dans la structure présidentielle; la représentation du Darfour au niveau de la capitale nationale; et l'application des frontières du 1^{er} janvier 1956 au Darfour. À l'issue de consultations approfondies avec les deux parties, la commission chargée de la question du partage du pouvoir a repris ses travaux le 19 décembre dans une atmosphère quelque peu améliorée et continue de débattre des quatre questions.

24. S'agissant de la commission chargée de la question du partage des richesses, les débats se poursuivaient en séance plénière et d'autres progrès ont été accomplis. D'entrée de jeu, les mouvements ont demandé que les deux parties effectuent une mission d'évaluation commune, à laquelle participera la communauté internationale, afin de déterminer les effets de la guerre sur le terrain. S'il a été établi que cette évaluation ne pourrait pas avoir lieu tant que les conditions de sécurité appropriées n'auront pas été réunies, les parties n'en ont pas moins convenu de demander aux partenaires internationaux de participer à une mission d'évaluation commune dès que possible.

25. Malgré des efforts concertés, y compris avec mon Représentant spécial, pour faire avancer les travaux au sein de la commission chargée des questions de sécurité, l'ordre du jour pour l'examen de ce point n'a été adopté que le 23 décembre. La médiation de l'Union africaine, aussi bien séparément qu'en concertation avec les partenaires internationaux, a tenu des séances de groupe de travail avec le Gouvernement et les mouvements armés pour leur donner l'occasion de trouver des

solutions. Toutefois, il n'y a guère eu de progrès jusqu'à présent, les parties – surtout les mouvements – n'ayant pas pu faire la distinction entre leur position officielle de négociation et un accord sur le fond de l'ordre du jour. On a de plus en plus le sentiment que certains protagonistes ont choisi de mener systématiquement une politique dilatoire pour soutenir leur conviction qu'ils peuvent parvenir à une solution par des moyens militaires.

26. En ce qui concerne la représentation des femmes, un groupe d'experts de l'Union africaine et du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme travaille avec les femmes déléguées aux pourparlers et a accompli des progrès remarquables. À l'issue de consultations avec toutes les parties, plusieurs recommandations ont été formulées, notamment l'affectation d'experts des questions d'égalité des sexes aux trois commissions pour veiller à ce que les textes de négociation soient libellés de façon à tenir compte de cette préoccupation. Il est également envisagé de réserver à des femmes deux autres places dans chacune des délégations aux pourparlers. En attendant, 15 femmes du Darfour ont été sélectionnées par leurs pairs pour participer aux négociations d'Abuja et insister sur des questions revêtant un intérêt particulier pour les femmes.

27. Du 19 au 21 décembre 2005, les éléments du Parti du congrès national au sein des gouvernements des États du Darfour ont organisé une « concertation générale du Darfour », pour laquelle ils ont adressé des invitations aux mouvements armés, aux Darfouriens de la diaspora et aux Darfouriens membres de partis politiques dans l'ensemble du Soudan. Toutefois, d'autres grands partis politiques, dont le Mouvement populaire de libération du Soudan, ont boycotté la réunion, faisant état de divergences de vues avec le Parti du congrès national. Des personnes déplacées dans les camps d'Abo-Shouk et d'El-Salam à Al-Fasher ont également choisi de boycotter la réunion de concertation, faisant valoir qu'elles n'étaient pas suffisamment représentées. Les participants à la réunion ont adopté un large éventail de recommandations dans les domaines économique, politique et social. En principe, je me félicite des efforts visant à lancer un dialogue entre toutes les parties darfouriennes concernées, y compris les partis politiques, les tribus, les mouvements et les représentants de la société civile avec pour objectif de ramener la paix et le développement au Darfour. Toutefois, cette initiative ne peut se substituer à un règlement politique durable, notamment à un accord sur les arrangements en matière de sécurité, qui doit intervenir dans le cadre du processus d'Abuja sous l'égide de l'Union africaine. Comme il était convenu dans la Déclaration de principes pour le règlement du conflit soudanais au Darfour, signée par les parties le 5 juillet 2005 lors de la cinquième série de pourparlers, un dialogue général Darfour-Darfour devrait intervenir après la conclusion d'un accord de paix définitif à Abuja.

VI. Appui des Nations Unies à la Mission de l'Union africaine au Soudan

28. Au 6 janvier 2006, les effectifs de la MUAS au Darfour s'élevaient au total à 6 992 personnes, dont 721 observateurs militaires, 1 320 agents de la police civile, 58 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 11 personnes affectées à l'appui de la Commission du cessez-le-feu et une force de protection de 4 882 hommes. La MINUS est demeurée en liaison étroite avec la MUAS, grâce à des contacts réguliers avec le chef de la Mission à Khartoum et son personnel au Darfour, et dans

le cadre de réunions périodiques entre la cellule d'assistance des Nations Unies et la Commission de l'Union africaine à Addis-Abeba.

29. Du 10 au 20 décembre 2005, la Commission de l'Union africaine a effectué une mission d'évaluation de la MUAS, à laquelle ont participé un large éventail de partenaires, dont le Canada, les États-Unis d'Amérique, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, l'Union européenne, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, les représentants de plusieurs pays fournisseurs de contingents et l'ONU. L'objet de la mission était de procéder à un examen approfondi des opérations de la composante militaire et de la composante de police civile de la MUAS au regard de la mise en œuvre du mandat de la mission, d'évaluer la situation actuelle en matière de sécurité et la situation humanitaire au Darfour et de faire des recommandations sur la marche à suivre. L'ONU a assuré le transport aérien pour l'évaluation, à titre d'assistance à la MUAS. Il ressort de l'évaluation que la MUAS a eu une incidence positive aussi bien sur la situation en matière de sécurité que sur la situation humanitaire au Darfour et qu'en prenant un certain nombre de mesures spécifiques, elle pourrait accroître encore son efficacité.

30. Les conclusions et les recommandations de la mission d'évaluation ont été intégrées au rapport du Président de la Commission de l'Union africaine sur la situation au Soudan (Darfour) en date du 12 janvier 2006, qui a été examiné par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine à sa réunion du 12 janvier.

31. Dans son communiqué du 12 janvier, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine s'est félicité des progrès accomplis en matière de déploiement de la MUAS et a noté que, malgré les graves problèmes financiers, logistiques et autres auxquels elle était aux prises, la Mission avait pour beaucoup contribué à la protection de la population civile et à l'amélioration de la sécurité et de la situation humanitaire au Darfour. Il a également déclaré qu'il appuie, en principe, une transition de la MUAS à une opération des Nations Unies dans le cadre d'un partenariat entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies pour promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique. Il a décidé de se réunir au niveau ministériel à Addis-Abeba, avant la fin mars 2006 en vue d'examiner la situation et de statuer sur la question de la transition à une opération des Nations Unies et sur ses modalités. En attendant, il a prorogé le mandat de la MUAS jusqu'au 31 mars 2006.

VII. Observations

32. Une autre année s'est malheureusement écoulée sans qu'on ait vraiment progressé vers un règlement de la crise au Darfour. Il y a eu de nouveau en décembre de violents accrochages entre les forces gouvernementales, les milices et les groupes rebelles, ainsi que des actes de banditisme et des affrontements intertribaux. J'engage les parties au conflit à respecter les accords conclus, notamment celui du cessez-le-feu, et les dispositions du droit international humanitaire. Je tiens à condamner une fois de plus l'attaque sauvage contre Abu Sorouj (Darfour-Ouest) survenu le 19 décembre et je prie instamment les autorités gouvernementales de prendre immédiatement des mesures pour en poursuivre les responsables. Il convient de rappeler aux parties que la persistance de la violence sur le terrain ne fait qu'aggraver le climat de méfiance qui règne aux pourparlers d'Abuja.

33. Les parties devraient chercher à parvenir sans plus tarder à un règlement négocié de sorte que la paix et la réconciliation puissent enfin s'instaurer au Darfour, faute de quoi le Darfour retombera dans le chaos, ce qui infligerait à sa population une autre catastrophe humanitaire. Pour éviter cette évolution inacceptable, il importe d'améliorer immédiatement la sécurité en collaborant avec les forces de l'Union africaine. La MUAS a réussi à stabiliser la situation dans plusieurs zones où ses soldats sont déployés, mais elle a besoin d'un appui logistique et financier pour être en mesure de renforcer la sécurité sur le terrain. Par ailleurs, la solution à long terme au conflit se trouvant à la table des négociations, il importe de dynamiser de toute urgence le processus d'Abuja afin de faciliter un règlement politique. Il est également essentiel de veiller à ce que le Gouvernement soudanais honore son engagement et assume la responsabilité qui lui incombe d'aider à protéger sa population et d'apporter son concours à l'action humanitaire.

34. Si tout doit être mis en œuvre pour parvenir au plus tôt à un règlement global à Abuja, il est clair que la participation de la communauté internationale au Darfour posera des problèmes de plus en plus difficiles à résoudre. Du fait de l'instabilité, des graves difficultés d'ordre logistique et du caractère éprouvant de l'environnement, toute présence internationale future au Darfour devra être renforcée, multiforme, vigoureuse et mobile, et durer aussi longtemps que nécessaire pour que la paix prenne racine. Les besoins en matière d'appui à une telle présence seraient également énormes. Les membres du Conseil de sécurité et les autres États Membres ayant des moyens militaires appropriés devraient être disposés à apporter une grande contribution à une telle action sur le terrain. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ayant indiqué qu'il appuie, en principe, une transition de la MUAS à une opération des Nations Unies au Darfour, nous travaillerons en étroite collaboration avec l'Union africaine et d'autres parties prenantes pour avancer dans cette voie. La transition elle-même s'avérera très difficile et coûteuse, et exigera de vastes ressources logistiques, humaines et financières. En attendant, il faudrait tout mettre en œuvre pour soutenir et renforcer l'opération en cours de la MUAS et lui fournir les fonds nécessaires. À cet égard, le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Konaré, et moi avons convenu d'organiser une conférence d'annonce de contributions pour la MUAS pendant la deuxième quinzaine de février 2006.

35. La violence le long de la frontière entre le Soudan et le Tchad a aussi exacerbé considérablement l'instabilité au Darfour et a ajouté aux frustrations que suscitent les pourparlers d'Abuja. L'escalade de la tension le long de la frontière est très préoccupante et, comme je l'ai indiqué dans mes rapports précédents, il existe une forte corrélation entre la crise du Darfour et l'instabilité au Tchad. Nous sommes depuis longtemps déjà préoccupés par le risque d'internalisation du conflit au Darfour en raison des liens qui unissent les tribus des deux côtés de la frontière, et ce risque est devenu encore plus réel depuis la défection de soldats Zaghawa de l'armée tchadienne, dont certains seraient actuellement basés au Darfour.

36. Il est d'une importance capitale que la situation dans la zone frontalière du Tchad et les conflits au Soudan ne se combinent pas pour pousser les deux pays et l'ensemble de la région à l'affrontement et au conflit. Du fait des accusations mutuelles qui fusent ici et là et de la concentration accrue de troupes de part et d'autre de la frontière, il est impossible d'ignorer le risque d'une confrontation ouverte entre les deux pays. Un tel conflit aurait des effets dévastateurs pour les populations de la région et porterait un coup sévère aux efforts visant à régler la

crise du Darfour. J'exhorte les Gouvernements soudanais et tchadien de prendre immédiatement et résolument des mesures afin d'apaiser la tension le long de leur frontière commune. Je me félicite de l'initiative de l'Union africaine tendant à aider les deux pays à normaliser leurs relations et je prie instamment les autres États Membres d'encourager les deux gouvernements à régler pacifiquement leurs différends et de leur prêter une assistance dans ce sens.
